

Séance du Conseil général extraordinaire du 12 septembre 2024

Rapport de la Commission de gestion et des finances

Préavis municipal n° 07/2024

Relatif à la réfection de la chape des deux cuves du réservoir de l'EIEVMV

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 19 août 2024 à 19h30 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
 Madame Nicole Cattano, Municipale
 Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal
 Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
 Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Commission : Monsieur Pascal Muller, Président
 Madame Vivette Pilloud, membre
 Monsieur Marc Furrer, membre
 Monsieur Xavier Guerry, suppléant

Excusé : Monsieur Michel Artar, rapporteur

M. Cherix, syndic nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

La commission a pu transmettre au préalable les questions à la Municipalité.

Les points suivants ont été discutés avec la Municipalité :

Le Bureau d'ingénieur Chevalier SA à Morges, responsable du projet a reçu 2 soumissions.

La solution d'une chape à base de ciment hydraulique semble être la solution adéquate car elle offre garantie et durabilité.

En page 4, point 1.1 du devis général des travaux. Le montant de CHF 78'500 est justifié par l'ampleur des préparatifs du chantier, en particulier pour l'extraction des gravats.

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

- Vu le préavis municipal n°07/2024 ;
- Ouï le rapport de la/des commission/s chargée/s d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

- 1) D'approuver la réfection de la chape des deux cuves du réservoir de l'EIEVMV ;
- 2) D'accorder un crédit de CHF 500'000.- à l'EIEVMV pour la réalisation de ces travaux, respectivement CHF 173'000.- pour Villars-Sainte-Croix ;
- 3) D'autoriser l'EIEVMV à conclure le financement nécessaire aux meilleures conditions du marché ;
- 4) D'imputer les charges d'amortissement et d'intérêts dans les comptes de fonctionnement de l'EIEVMV.

Information sur les durées obligatoires d'amortissements :

Le montant de CHF 500'000.- est amorti sur une période de 60 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoires édictées par le manuel MCH2, dès l'année qui suit le début de l'utilisation.

Pour la Commission :



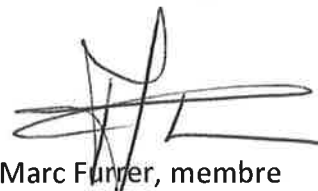
Pascal Muller, Président



Vivette Pilloud, membre



Michel Artar, rapporteur



Marc Furrer, membre

Xavier Guerry, suppléant

Villars-Ste-Croix, le 26 août 2024

